

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 17 juin 2013 à 17h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Pierre Bonneau, conseiller,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Dany Chapdelaine, conseiller

Absents : Messieurs Éric Bossé et Claude Jeanson, conseillers et Mme Isabelle Cyr, conseillère,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 3 juin à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h50 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire constate que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les élus et il constate qu'il y a quorum.

2. ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

2013-06-23

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que l'ordre du jour spécial est le suivant :

1. Constatation de l'avis de convocation et quorum
2. Adoption de l'ordre du jour spécial ;
3. Résolutions découlant des appels d'offres pour le financement permanent des règlements no 2006-254 et no 2009-272;
4. Questions de l'assemblée ;
5. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**3. RÉOLUTIONS DÉCOULANT DES APPELS D'OFFRES POUR LE
FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT NO 2009-272.**

ADJUDICATION

2013-06-24

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt du 27 juin 2013 au montant 360 000\$ par billet en vertu du règlement numéro 2009-272 au prix de 98.4200 échéant en série cinq (5) ans comme

suit :

Capital	taux d'intérêt	date de paiement
13 900\$	1.75%	27 juin 2014
14 200\$	1.90%	27 juin 2015
14 600\$	2.05%	27 juin 2016
15 000\$	2.30%	27 juin 2017
302 300\$	2.55%	27 juin 2018

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

CONCORDANCE

2013-06-25

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Lawrenceville souhaite emprunter par billet un montant de 360 000\$:

<i>RÈGLEMENT NUMÉRO</i>	<i>POUR UN MONTANT DE \$</i>
2009-272	360 000

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 360 000\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-272 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 27 juin 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	13 900\$
2015.	14 200\$
2016.	14 600\$
2017.	15 000\$
2018.	15 400\$ (à payer en 2018)
2018.	286 900\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de Lawrenceville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 juin 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2009-272, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

7. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-05-26

Tous les points à l'ordre du jour spécial étant épuisés et qu'aucun point ne peut être ajouté en vertu de l'article 153 du code municipal,

il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
appuyé par le conseiller Derek Grilli, que la présente séance soit levée à 18 heures.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

*François Paquette, directeur général
secrétaire-trésorier*